

Conseil Municipal du 01 juillet 2024

Présents : Thierry PAUCHARD, Thierry SPINNLER, Franck MOLLARD, Guillaume LAINÉ, Roland FEI, Christine GONNU, Caroline BASTOUL, Francette GELBARD, Thomas MASSE,

Excusé : Michel JUFFET

Pouvoir :

Secrétaire de Séance : Guillaume LAINÉ

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-Rendu du 23 mai 2024 et du 15 juin 2024
- Devis
- Travaux mairie
- Semcoda – Avenant 2 à la Maitrise d'œuvre
- Délibération d'une subvention pour l'association Ain coup de patte situé à Chaleins et les MFR
- Questions diverses

Approbation du CR du 23 mai

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2024

Approbation du CR du 15 juin

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2024

Devis

- Trous chemins communaux

GAET : devis pour le comblement des trous accepté au conseil du 23 mai 2024. M. le Maire demande une intervention complémentaire sur le début du chemin des étangs (interventions avec de la grave).

Guillaume Lainé a eu des demandes de M. Vernou, M. Gaucher et M. Chatel.

Ces demandes sont déjà remontées, et Jean Jacques va aller chercher du goudron à froid pour intervenir sur les trous identifiés.

Il y a aussi un trou sur la route des mures près de la famille St Cyr - Thierry S. va vérifier et montrera à J.J.

Une reprise d'enrobé à chaud sera faite ultérieurement.

Le conseil municipal accepte la prolongation des travaux chemin des étangs à l'unanimité.

- Cages de foot

Franck a trouvé 2 références l'une dont le filet est épuisé et une autre sté en attente d'avoir l'épaisseur des tubes.

Mélanie demande où se situeront les cages. M le Maire précise qu'elles seront dans le champ en face de la mairie.

Les cages seront fixées par des pieux. Demander à JJ de faire des plots béton pour sceller les cages.

Travaux Mairie,

Réunion pour le PRO.

Pour la DETR et le fond vert, les services de la préfecture ont transmis nos dossiers à l'UDAP (service du patrimoine). L'UDAP demande les plans de façade et le rapport du CAUE sur la préservation du patrimoine à l'issue du chantier.

Le CAUE est venu plusieurs fois, avec la fondation du patrimoine. Ils souhaitent une restauration à l'identique de 1895 et notamment des fenêtres en bois peint alors que le bureau d'étude a prévu des fenêtres alu peint.

Vu avec le directeur du CAUE, ok pour les fenêtres alu peint.

L'archi avait prévu des portes en bois non peintes, nous préférons des portes en alu peint de la même couleur que les fenêtres et présentant des reliefs rappelant les portes d'origine.

Les tuiles, conformément à la demande de la fondation du patrimoine, doivent rester plates à losange, à l'identique.

La forme des lambrequins reste inchangée par rapport à l'existant, mais il y en aura aussi sur les fenêtres du bas.

Le CAUE souhaite remplacer les volets roulant standards par des persiennes qui permettent la même étanchéité et isolation qu'un volet roulant mais peuvent s'orienter. Elles sont en alu mais plus onéreuses que les volets roulants => le BE chiffre la plus-value.

L'architecte va finaliser les détails avec le CAUE.

Concernant les platanes, regret de couper 2 platanes. Le CAUE suggère de déplacer les platanes comme à Bourg- en-Bresse : coût 20K€ par arbre. Thierry Spinnler précise que les platanes sont creux, surtout celui près du garage actuel. Par contre, le Maire a insisté pendant la réunion PRO auprès des prestataires pour que le platane du petit parking reste vivant à la fin des travaux. M le Maire a demandé un devis à Chazal pour la taille de cet arbre de manière à ce que ce soit fait par un professionnel (et non par le maçon) et la coupe des deux autres platanes pour le bois.

Franck demande s'ils se sont entendus sur les quantités de matériaux (DPGF) : Le Maire répond que AC3 et l'AMO se disputent pour savoir si la détermination des quantités est à faire sur la mission de base ou sur la mission EXE (la mission EXE ne fait pas partie de la mission confiée à AC3).

M le Maire leur a demandé de trancher hors de la réunion => attente du compte-rendu de la réunion fait par l'AMO. [post réunion, le DPGF fait partie de l'EXE, mais l'AMO dit que d'habitude les architectes le font]

Cependant, si nous restons ainsi, les entreprises qui répondront aux appels d'offres des travaux mettront les quantités qu'ils estiment, ce qui posera problème pour comparer les devis. Guillaume Lainé précise que consulter sans quantité risque de limiter les répondants aux grosses entreprises seulement. Il propose que le DPGF soit pris en charge financièrement par la maîtrise d'œuvre (la commune).

Info importante, par rapport au planning, les travaux ne commenceront pas avant octobre, novembre 2024. Nous ne pouvons pas lancer l'appel d'offres avant fin août.

A partir de novembre :

- il faut trouver de la place pour les ouvriers soit 3 algécos. Coût important => une autre solution serait de mettre à leur disposition l'étage comme base vie et garder une salle pour les archives.
- nous n'aurons plus de mairie, il faut trouver un local : la location d'un algéco est de 2000€ par mois environ, l'alternative étant la location d'une maison. La location en logement social n'est pas possible car elle doit obligatoirement être pour un logement principal (il y en avait un libre). Il reste la maison Zafran ou un bungalow aux Ambarres (3 chambres, environ 100 m², pour 7 ou 800 € par mois environ à vérifier).

Un de ces bungalows sera disponible à la location fin juillet. Le parking est limité et ce n'est pas en centre-village, mais ce serait la solution au meilleur rapport qualité/prix.

Le conseil délibère et décide à l'unanimité :

- **de faire réaliser le DPGF par la MOE, que ce soit compris dans le devis initial ou une mission payante complémentaire,**
- **de se positionner pour louer le bungalow.**

Semcoda – Avenant 2 à la Maîtrise d'œuvre

Le GME souhaite passer le suivi chantier de Cosinus à Cropier (même montant).

L'AMO conseille de n'accorder l'avenant qu'à la condition que M Veyrat suive personnellement le chantier sur toute la durée.

Délibération d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant, avec précision à propos de Mr Veyrat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération

Subventions

M le Maire propose un complément de subvention pour les 3 MFR afin de verser à chacune d'elles 100€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision

Suite à l'intervention de Roland chez Mme Palumbo pour enlèvement d'une chatte et 4 chatons. La SACPA a refusé de gérer les chats car nous n'avons pas pris l'option. Par conséquent M. Fei les a récupérés (information pour l'adoption possible mise sur panneau pocket). L'association Ain coup de patte a récupéré les 3 chatons et la mère.

Roland propose de verser une subvention tous les ans de 50 €, confortée par M. le Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision

Questions diverses

- Location matériel communal, tables et chaises

M le Maire propose :

- de n'offrir la possibilité de ne réserver les tables et / ou chaises qu'une seule fois par an et par ménage [il est possible d'utiliser tables et chaises d'autres fois dans l'année si elles ne sont pas réservées 2 jours ouvrés avant la date désirée (par exemple, quelqu'un qui a déjà réservé tables ou chaises une fois peut en reprendre pour un week-end si le jeudi d'avant, les éléments désirés ne sont réservés par personne)],
- le maintien des tarifs de prêt, don proposé pour le renouvellement des tables et chaises (3 euros par table, 0,50 euro par chaise),

Certains conseillers veulent ajouter la mise en place d'une caution de 150 € rendue si les éléments sont rendus propres et sans détérioration manifeste (150 € pour 10 tables et 60 chaises, adaptable au prorata des éléments réellement empruntés en l'arrondissant).

Le conseil valide la création d'un tel règlement pour le prêt des tables et chaises.

- Vitraux église.

Retour de la commission d'art sacré :

Ils sont d'accord pour un « Ensemble de lignes courbes et douces (voir modèle « Saint-Honorat ») et des couleurs chaudes, camaïeu de couleur jaune, or et orange pâle ».

Le vitrailliste va faire une proposition dans ce sens.

- L'Aire aérée – bus aménagé pour rompre l'isolement

L'AiRe AéRée est une association créée en 2019 qui œuvre pour maintenir le lien social et prévenir la perte d'autonomie des personnes de 62 ans et plus, fragilisées et isolées par leur vie à domicile en milieu rural.

Pour cela, [ils animent] des ateliers collectifs dans [leur] espace mobile itinérant qui agissent sur la santé sociale, mentale et physique.

En 2024 et 2025, le département de l'Ain et des caisses de retraite financent [leurs] activités pour rendre accessible à tous les ateliers proposés.

Pour [notre] collectivité, [leurs] passages sont gratuits, [ils nous demandent] l'accès à un espace public pour garer le véhicule et éventuellement un accès à une alimentation électrique.

Sous quelle forme [ils créent] du lien et [redonnent] l'envie aux aînés de [notre] territoire ?

[Ils peuvent] animer durant 8 semaines sur une journée ou 16 semaines par demi-journée :

- des ateliers numériques (mise à disposition de tablettes et PC),
- des ateliers de gym cérébrale,
- des cafés papote/revue de presse,

et assurer le transport du dernier kilomètre pour les participants non véhiculés.

Le conseil valide la proposition de l'association Aire Aérée pour sa prestation

- Démission de la femme de ménage

Arrêt de sa prestation de ménage le 16 juillet 2024. Elle a déménagé et ne souhaite plus intervenir en mairie.

Il faudra trouver un autre prestataire.

- Présentation du rapport 2023 de la Communauté de commune sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

M le Maire présente le rapport 2023. Le rapport sera transmis par mail aux conseillers. Un exemplaire papier est disponible en mairie pour consultation.

Prochain conseil municipal le 22 août à 18H30

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H.

Fait à Sainte-Olive

Le Maire Thierry PAUCHARD



